

## COMMENT PARTICIPER ?



Rendez-vous simplement sur le site de la  
Communauté urbaine de Dunkerque,  
<https://www.dunkerquegrandlittoral.org>

Pour télécharger, à partir du 25 novembre 2019 :

- Le dossier de candidature
- La liste des pièces nécessaires à joindre au dossier
- Le règlement détaillé du prix

Les dossiers complets sont à envoyer  
au plus tard le 20 janvier 2020 à minuit,  
le cachet de la poste faisant foi, soit à l'adresse ci-dessous :

### COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Service Coopérations Europe et International  
Prix européen « Villes Mémoires-MEMORY »  
Pertuis de la Marine  
BP 85530  
59386 Dunkerque Cedex 1

Ils peuvent aussi être envoyés par mail  
(au plus tard le 20 janvier 2020 à minuit),  
sous réserve que les fichiers joints ne dépassent  
pas la taille de 5 Mo aux 2 adresses suivantes :  
[international@cud.fr](mailto:international@ cud.fr)  
[maison europe.dunkerque@wanadoo.fr](mailto:maison europe.dunkerque@wanadoo.fr)

Toute demande d'informations complémentaires est à adresser à :

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE  
Services Coopérations International et Europe  
[Sina.belafkih@cud.fr](mailto:Sina.belafkih@cud.fr) • +33 3 28 62 72 86  
[nathalie.cos@cud.fr](mailto:nathalie.cos@cud.fr) • +33 3 28 62 68 72

**PRIX  
EUROPÉEN**

# « VILLES MÉMOIRES-MEMORY »

VALORISER L'ENGAGEMENT  
DES CITOYENS AUTOUR  
DE LA MÉMOIRE ET  
DE L'HISTOIRE



Support créé dans le cadre de l'action  
"Memory" - cofinancement DG EAC  
Commission européenne

## POURQUOI LE PROJET EUROPÉEN « VILLES MÉMOIRES » ?

La Communauté urbaine de Dunkerque, en partenariat avec la Maison de l'Europe, organise un prix européen « Villes Mémoires-MEMORY » afin que les citoyens européens s'approprient l'Histoire et le patrimoine de leur territoire.

Elle souhaite ainsi encourager les citoyens européens à s'investir dans un projet individuel ou collectif qui témoigne de la mémoire européenne.

**Le prix européen « Villes Mémoires-MEMORY » doit contribuer à bâtir une identité européenne autour de valeurs communes.**



## QU'ENTEND-ON PAR VILLES MÉMOIRES ?

**Le Réseau international des Villes Mémoires** est un réseau qui regroupe **12 territoires** qui ont comme point commun d'avoir été détruits au cours des deux guerres mondiales et d'avoir été reconstruits par la suite.

**Il s'agit des villes suivantes :**  
la Communauté urbaine de Dunkerque (France), Oradour-sur-Glane (France), Caen (France), Ypres (Belgique), Rostock (Allemagne), Gdansk (Pologne), Guernica (Espagne), Saint-Petersbourg (Russie), Volgograd (Russie), Bizerte (Tunisie), Hwaseong (Corée du Sud), Hiroshima (Japon).



## VOTRE PROJET

ILLUSTRER LA MÉMOIRE EUROPÉENNE  
**Votre projet pourra prendre des formes variées : vidéos, reportages, blogs, création artistique...**

Les projets réalisés devront mettre l'accent sur le caractère mémoriel d'une des villes partenaires du Réseau. Ils devront notamment contribuer à :

- Encourager la participation démocratique et civique des citoyens ;
- Faire émerger une réflexion sur l'Union européenne et ses valeurs ;
- Susciter les échanges interculturels entre citoyens issus de différents territoires ;
- Découvrir le patrimoine, la culture et l'Histoire des Villes Mémoires ;
- Développer et renforcer la citoyenneté Européenne à travers les thématiques de la mémoire et du patrimoine ;
- Favoriser la prise de conscience d'une Histoire et d'un patrimoine communs ;
- Promouvoir l'engagement européen, sociétal, interculturel et mémoriel des citoyens européens ;
- Favoriser l'appropriation de la mémoire du territoire par les habitants afin de lutter contre les problèmes d'identification.

## COMMENT SERONT CHOISIS LES LAURÉATS ET EN QUOI CONSISTERA LE PRIX ?

Un premier jury composé de techniciens tels que des agents de la Communauté urbaine de Dunkerque, du Centre d'éducation et de formation inter culturelle rencontre (CEFIR) et de la Maison de l'Europe de Dunkerque présélectionneront les projets.

Le second jury, composé notamment d'élus de la Communauté urbaine de Dunkerque, de la Maison de l'Europe, et des partenaires du projet MEMORY, parmi les projets sélectionnés comme incarnant le mieux l'engagement citoyen et la mémoire européenne.



**Les meilleurs projets individuels et collectifs seront récompensés par les prix suivants :**

**Pour les projets individuels :**

UN COFFRET CADEAU

**Découverte d'une ville européenne ou française avec nuit d'hôtel.**

**Pour les projets collectifs :**

DES COFFRETS CADEAUX

**Découverte d'une ville européenne ou française avec nuit d'hôtel.**

*(Dans la limite de 5 coffrets par groupe).*



### CONDITIONS DE PARTICIPATION

- La participation est ouverte aux personnes majeures ressortissantes d'une ville partenaire du Réseau Villes Mémoires à savoir : la Communauté urbaine de Dunkerque (France), Caen (France), Oradour-sur-Glane (France), Ypres (Belgique), Rostock (Allemagne), Gdansk (Pologne), Guernica (Espagne), Saint-Petersbourg (Russie), Volgograd (Russie), Bizerte (Tunisie), Hwaseong (Corée du Sud), Hiroshima (Japon).
- Ce prix vise à récompenser des projets qui justifient d'une véritable dimension mémorielle européenne d'après les critères mentionnés ci-dessus. Le dossier de candidature devra permettre d'apprécier cette dimension.

### CRITÈRES D'EXCLUSION

**Ne seront pas recevables les projets suivants :**

- Les projets à caractère lucratif, commercial ou confessionnel ;
- Les projets d'études et de formation dans le cadre scolaire et universitaire (mobilités, déplacements, tourisme...)
- Les projets ne présentant pas de caractère d'intérêt général et se situant exclusivement dans le champ des loisirs (vacances, participation à des événements sportifs, culturels etc...)
- Les projets associatifs, sauf si l'association a été créée pour la seule réalisation du projet permettant de déposer une candidature collective au prix européen « Villes Mémoires-MEMORY ».